

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION EN CE QUI A TRAIT AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les états financiers consolidés ci-joints, préparés selon les Normes internationales d'information financière, et les autres informations financières énoncées dans le rapport annuel, en conformité avec les états financiers, relèvent de la responsabilité de la direction et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés incluent certains montants qui ont été estimés au meilleur de la connaissance et de l'avis de la direction. Selon leur opinion, ceux-ci représentent fidèlement la situation financière de l'entreprise, ses résultats de l'exploitation et ses flux de trésorerie. Les procédures ainsi que les systèmes de contrôle internes de l'entreprise ont été conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité des registres comptables ainsi que de la protection des actifs de la Société.

Le comité d'audit est responsable de la révision des états financiers consolidés et du rapport annuel et il doit en recommander l'approbation au conseil d'administration. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs indépendants afin de discuter des processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière, des principales méthodes comptables, des autres questions financières et des résultats de l'audit par les auditeurs indépendants.

Ces états financiers consolidés ont été audités par la firme d'auditeurs indépendants KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, et leur rapport est joint au présent document.



Patrick Goodfellow
Président et chef de la direction



Charles Brisebois, CPA, CMA
Chef de la direction financière

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Goodfellow Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Goodfellow Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2019 et au 30 novembre 2018;
- les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité aux 30 novembre 2019 et au 30 novembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2019 », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Giuseppe Funicello.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada
Le 13 février 2020

* CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A122264

GOODFELLOW INC.**États consolidés du résultat global****Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018***(en milliers de dollars, sauf les montants par action)*

	Exercices terminés le	
	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Chiffre d'affaires (note 22)	449 587	475 207
Charges		
Coût des ventes (note 4)	364 545	387 311
Frais de vente et charges administratives et générales (note 4)	77 639	81 161
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(3)	(18)
Charges financières nettes (note 5)	3 137	3 476
	445 318	471 930
 Bénéfice avant impôt sur le résultat	 4 269	 3 277
 Impôt sur le résultat (note 15)	 1 215	 706
Bénéfice net	3 054	2 571
 <i>Les éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés dans le bénéfice net</i>		
Réévaluation des obligations au titre des prestations définies, net des impôts de 265 \$ (318 \$ en 2018) (note 16)	(723)	858
Total aux éléments du résultat global	2 331	3 429
Bénéfice net par action - De base (note 14 d))	0,36	0,30
Bénéfice net par action - Dilué (note 14 d))	0,35	0,30

Les notes afférentes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GOODFELLOW INC.
États consolidés de la situation financière
(en milliers de dollars)

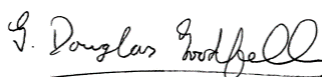
	Au	Au
	30 novembre	30 novembre
	2019	2018
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	2 364	2 578
Clients et autres débiteurs (note 6)	48 498	50 008
Stocks (note 7)	87 339	92 544
Charges payées d'avance	2 563	3 143
Total des actifs courants	140 764	148 273
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 8)	32 838	34 356
Actifs incorporels (note 9)	3 927	4 444
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 16)	2 222	2 704
Investissement dans une coentreprise (note 10)	25	25
Autres actifs	805	916
Total des actifs non courants	39 817	42 445
Actifs totaux	180 581	190 718
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 11)	31 204	42 835
Fournisseurs et autres créditeurs (note 12)	29 048	29 192
Impôts à payer	734	409
Provision (note 13)	1 470	336
Dividende à payer (note 14 d))	856	-
Partie courante des obligations en vertu de contrats de location financement (note 11)	15	14
Total des passifs courants	63 327	72 786
Passifs non courants		
Provision (note 13)	-	1 317
Obligations en vertu de contrats de location financement (note 11)	28	43
Impôt sur le résultat différé (note 15)	3 209	3 652
Obligation au titre des régimes à prestations définies (note 16)	609	57
Total des passifs non courants	3 846	5 069
Passifs totaux	67 173	77 855
Capitaux propres		
Capital social (note 14)	9 424	9 152
Résultats non distribués	103 984	103 711
	113 408	112 863
Passifs et capitaux propres totaux	180 581	190 718

Engagements et passifs éventuels (note 20)

Au nom du conseil



Claude Garcia, administrateur



G. Douglas Goodfellow, administrateur

GOODFELLOW INC.**États consolidés des flux de trésorerie****Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018***(en milliers de dollars)*

	Exercices terminés le	
	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Bénéfice net	3 054	2 571
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Amortissement	3 479	3 690
Charge de désactualisation de la provision	14	50
(Diminution) augmentation de la provision	(197)	219
Impôt sur le résultat	1 215	706
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(3)	(18)
Charges d'intérêts	2 134	2 502
Déficit de la capitalisation des régimes de retraite sur les charges	47	20
Autres actifs	111	(35)
Rémunération en actions	(79)	-
	9 775	9 705
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement (note 17)	6 856	3 391
Intérêts payés	(2 154)	(2 535)
Impôt sur le résultat (payé) recouvré	(1 069)	1 045
	3 633	1 901
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	13 408	11 606
Activités de financement		
Augmentation de l'emprunt bancaire	115 000	88 000
Remboursement de l'emprunt bancaire	(113 000)	(92 000)
Augmentation des acceptations bancaires	40 000	31 000
Remboursement des acceptations bancaires	(53 000)	(37 000)
Remboursement des obligations en vertu de contrats de location financement	(14)	(137)
Dividende payé	(851)	-
	(11 865)	(10 137)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(968)	(1 159)
Augmentation des actifs incorporels	(176)	(212)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	18	72
Dividendes de la coentreprise	-	260
	(1 126)	(1 039)
Entrées nettes de trésorerie	417	430
Situation de trésorerie au début de l'exercice	743	313
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice	1 160	743
La situation de trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	2 364	2 578
Découvert bancaire (note 11)	(1 204)	(1 835)
	1 160	743

GOODFELLOW INC.**États consolidés de la variation des capitaux propres****Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018***(en milliers de dollars)*

	Capital social	Résultats non distribués	Total
	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2017	9 152	100 282	109 434
Bénéfice net	-	2 571	2 571
Autres éléments du résultat global	-	858	858
Total aux éléments du résultat global	-	3 429	3 429
Solde au 30 novembre 2018	9 152	103 711	112 863
Bénéfice net	-	3 054	3 054
Autres éléments du résultat global	-	(723)	(723)
Total aux éléments du résultat global	-	2 331	2 331
<i>Transactions avec les propriétaires de la Société</i>			
Dividende (note 14 d))	-	(1 707)	(1 707)
Changement de la rémunération en actions (note 14 b))	272	(351)	(79)
Solde au 30 novembre 2019	9 424	103 984	113 408

1. État et nature des activités

Goodfellow inc. (la « Société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, mène différentes activités commerciales liées à la transformation et à la distribution de produits ligneux et de bois d'œuvre. Le siège social et principal établissement de la Société est situé au 225, rue Goodfellow, à Delson (Québec), Canada, J5B 1V5.

Les états financiers consolidés de la Société au et pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018 comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales entièrement détenues.

2. Base d'établissement**a) Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés annuels de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financières (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers courants.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 13 février 2020.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des éléments significatifs suivants :

- Les provisions environnementales sont comptabilisées à la valeur actuelle des dépenses futures estimées.
- Les actifs et passifs des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés à la valeur actuelle de l'obligation à prestation définie moins la juste valeur des actifs des régimes.
- Les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

Sources principales d'estimation d'incertitudes:

L'établissement d'états financiers selon les IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations sont fondées sur la connaissance qu'à la direction des événements actuels et des mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir. Les estimations sont volatiles de par leur nature et font l'objet d'une surveillance continue de la direction. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Une analyse des estimations susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers est présentée ci-après :

i. Provision pour pertes de crédit attendues

La Société évalue si les créances clients sont recouvrables, et ce, en fonction du modèle fondé sur la perte de crédit attendue, qui tient compte des changements de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients selon les catégories de risques liés aux clients. La qualité du crédit est évaluée en tenant compte de la situation financière et du dossier de paiement des clients de la Société, ainsi que d'autres facteurs. De plus, ces estimations doivent continuellement être réévaluées et mises à jour. La Société n'est pas en mesure de prédire l'évolution de la situation financière de ses clients et si les circonstances inhérentes à leur situation financière se dégradent, ses estimations de la recouvrabilité des créances clients pourraient en être affectées de façon importante et elle pourrait être tenue de constituer une provision supplémentaire. Par ailleurs, si la Société constitue des provisions plus importantes que nécessaire, une reprise sur ces provisions pourrait être effectuée dans des périodes ultérieures selon les recouvrements qu'elle aura réalisés.

ii. Provision pour les retours sur ventes

La Société prévoit la possibilité que les marchandises déjà vendues puissent être retournées par les clients. À cette fin, la Société a formulé certaines hypothèses fondées sur la quantité de marchandises qui devrait être retournée à l'avenir.

iii. Évaluation des actifs et des passifs des régimes de retraite à prestations définies

Aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs des régimes de retraite à prestations définies, la Société doit avoir recours à des données statistiques et à d'autres paramètres servant à prévoir les variations futures. Ces paramètres sont notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu des actifs, le taux d'augmentation prévu de la rémunération, l'âge de la retraite des employés et les taux de mortalité. Si les hypothèses actuarielles s'avèrent sensiblement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter des modifications de la charge de retraite comptabilisée dans le bénéfice net ainsi que des actifs nets ou des passifs nets au titre de ces obligations présentés à l'état consolidé de la situation financière.

2. Base d'établissement (suite)

iv. Évaluation des stocks

L'estimation de l'incidence de certains facteurs sur la valeur réalisable nette des stocks, comme l'obsolescence et les pertes de stocks, ainsi que l'évaluation du coût des stocks, les provisions pour le fret couru et les stocks supposent un certain niveau de jugement. Les quantités, l'âge et l'état, et les coûts moyens des stocks sont mesurés et évalués périodiquement au cours de l'exercice.

v. Provisions environnementales

Les provisions environnementales se rapportent à la valeur actuelle des dépenses futures estimées associées aux obligations de rétablissement de l'intégrité environnementale de certaines propriétés.

Les dépenses environnementales futures sont estimées compte tenu de la méthode de remise en état et de l'ampleur des travaux prévus conformément aux exigences réglementaires, aux pratiques sectorielles, à la technologie actuelle et aux utilisations possibles du site. L'estimation du montant des dépenses environnementales futures est revue périodiquement à la lumière des informations disponibles. L'établissement de la provision nécessite le recours à des estimations et à des hypothèses telles le montant estimé des dépenses futures de remise en état, la méthode de remise en état prévue, le taux d'actualisation et le calendrier estimé de remise en état. Consulter la note 13 pour plus de détails.

vi. Jugements critiques lors de l'application des politiques comptables

La Société n'a pas établi d'autre jugement critique porté par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables pouvant avoir un effet important sur les montants présentés dans les états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables

a) Changements de normes comptables

i) IFRS 9, Instruments Financiers

IFRS 9 remplace IAS 39 en lien avec la constatation, la classification et la mesure des actifs et passifs financiers, la non-constatation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif sur ces états financiers consolidés étant donné la nature des opérations de la Société et des types d'instruments financiers qu'elle détient actuellement.

IFRS 9 contient une nouvelle approche de classification et mesure des actifs financiers qui reflète le modèle de gestion dans lequel les actifs sont gérés et leurs caractéristiques de flux de trésorerie. Les actifs financiers ne sont pas reclassés suite à leur comptabilisation initiale à moins que la Société identifie des changements dans son modèle de gestion en matière de gestion d'actifs financiers.

Le tableau suivant résume les changements de classification et de mesure pour les actifs et passifs financiers de la Société à la suite de l'adoption d'IFRS 9 :

	IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et débiteurs	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Prêts et débiteurs	Coût amorti
Passifs financiers :		
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti
Dette bancaire	Autres passifs financiers	Coût amorti
Obligations en vertu de contrats de location financement	Autres passifs financiers	Coût amorti

En accord avec les mesures transitoires d'IFRS 9, les actifs et passifs financiers détenus au 1^{er} décembre 2018 ont été reclassés rétrospectivement sans redressement de la période précédente, en se basant sur les exigences de la nouvelle classification et sur les caractéristiques de chaque instrument financier au 1^{er} décembre 2018. La comptabilisation de ces instruments et la rubrique dans laquelle ils sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas affectées par l'adoption d'IFRS 9.

La Société a aussi appliqué le modèle de perte de crédit attendue pour l'évaluation de la provision des clients et autres débiteurs. L'application du modèle de perte de crédit attendue pour déterminer la provision pour créances douteuses a eu un effet négligeable. La nouvelle méthode comptable de la Société en matière de provision pour créances douteuses est déterminée en utilisant l'identification spécifique des comptes clients ainsi que le modèle de perte de crédit attendue.

3. Principales méthodes comptables (suite)

La Société utilise une estimation du montant net recouvrable pour les comptes clients spécifiques identifiés et le modèle de perte de crédit attendue pour les comptes clients restants basé sur l'expérience historique des montants non recouvrables. Les comptes considérés non recouvrables sont radiés.

En raison de l'adoption de l'IFRS 9, comme il est décrit ci-dessus, la Société a mis à jour ses principales méthodes comptables pour les instruments financiers à la note 3 o) ci-après.

ii) *IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

IFRS 15 remplace IAS 11 Contrats de construction et IAS 18 Produits et s'applique à toutes les ventes provenant de contrats avec des clients, à moins que ces contrats soient dans la délimitation d'autres normes. IFRS 15 propose un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux méthodes de constatation des produits, soit à un moment précis, soit étalé dans le temps. Cette nouvelle norme comprend une analyse en cinq étapes pour la comptabilisation des ventes provenant de contrats avec des clients. Sous IFRS 15, les ventes sont comptabilisées à un montant qui reflète la considération à laquelle une entité estime avoir droit en échange du transfert de biens ou services avec un client. La méthode comptable de la Société en matière de constatation des produits est que les ventes de produits sont mesurées sur la base de la considération spécifiée dans le contrat avec le client. La Société comptabilise la vente à un moment précis quand le contrôle des biens est transféré au client. En général, la Société remplit son obligation de performance et le contrôle des biens est transféré au client lorsque le client a reçu la livraison des biens. Aucune composante du prix de vente n'est allouée à une obligation de performance non rempli.

Cette norme requiert que la Société exerce son jugement, prenant en considération tous les faits et circonstances pertinents quand elle applique chaque étape du modèle aux contrats avec des clients. En accord avec la disposition transitoire d'IFRS 15, la Société a adopté les nouvelles règles rétrospectivement. La nouvelle norme n'a résulté en aucun changement quant au moment de la comptabilisation des produits pour la Société pour les périodes reportés précédemment (par conséquent, aucun état consolidé de la situation financière n'a été présenté au 1^{er} décembre 2017) et n'a pas eu d'impact significatif sur les résultats financiers de la Société, mais a cependant résulté en une divulgation plus détaillée des ventes de la Société (note 22).

En raison de l'adoption de l'IFRS 15, comme il est décrit ci-dessus, la Société a mis à jour ses principales méthodes comptables pour les produits à la note 3 j) ci-après.

b) *Principes de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et les comptes des filiales, toutes entièrement détenues, qu'elle contrôle. Le contrôle existe lorsque la Société a les droits qui lui permettent de diriger les opérations qui ont un impact significatif sur le rendement de ses entités. Les états financiers des filiales sont préparés avec la même période de report que la Société. Les méthodes comptables sont alignées sur celles de la Société. L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont éliminés à la consolidation.

c) *Trésorerie*

La trésorerie se compose des fonds en caisse et des placements très liquides dont la durée initiale est de trois mois ou moins.

d) *Stocks*

Les stocks, qui comprennent les matières premières, les travaux en cours et les produits finis, sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Pour les produits transformés, les coûts comprennent également les coûts directement liés à la conversion des matières premières en produits finis tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et une répartition des frais généraux de production, fixes et variables. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks est comptabilisé dans les charges lorsque la marchandise est vendue. Les dépréciations antérieures des stocks pour les ramener à la valeur nette de réalisation sont reprises en cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks connexes.

e) *Immobilisations corporelles et actifs incorporels*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les subventions gouvernementales reçues relativement à des immobilisations corporelles sont portées en réduction du coût.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue et les coûts d'emprunt.

Lorsqu'un des éléments d'une immobilisation corporelle et d'un actif incorporel est formé de composantes ayant des durées d'utilité différentes, le coût est réparti entre les différentes composantes amorties séparément.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Un profit ou une perte à la sortie ou à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et d'un actif incorporel, soit la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé dans le bénéfice net. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur les termes des baux.

Toutes les autres immobilisations sont comptabilisées selon la méthode de l'amortissement dégressif, aux taux suivants :

Bâtiments	4 % à 20 %
Améliorations des cours	8 % à 10 %
Mobilier et équipement	4 % à 20 %
Équipement	4 % à 20 %
Matériel informatique	20 %
Matériel roulant	30 %

Les durées d'utilité estimées, les modes d'amortissement, les taux et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque fin d'exercice, l'incidence de toute modification étant comptabilisée de manière prospective.

f) Actifs incorporels

Les coûts liés à la maintenance des logiciels sont comptabilisés comme une dépense lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux tests de logiciels identifiables et uniques contrôlés par la Société sont comptabilisés comme actif incorporel lorsque les critères suivants sont respectés :

- il est techniquement possible de réaliser la mise en œuvre du logiciel de façon à ce qu'il soit prêt pour l'utilisation;
- la direction entend mettre en œuvre le logiciel et l'utiliser;
- la capacité d'utiliser le logiciel existe;
- il est possible de démontrer comment le logiciel générera des avantages économiques dans l'avenir;
- les ressources techniques, financières et autres pour achever le développement et pour utiliser le logiciel sont disponibles; et
- les dépenses attribuables au développement du logiciel en cours de développement peuvent être évaluées de manière fiable.

Les coûts directement attribuables au logiciel qui sont capitalisés comprennent la rémunération des employés développant le logiciel et une portion appropriée des frais généraux pertinents.

Toute autre dépense de développement ne respectant pas ces critères est comptabilisée à titre de dépense lorsqu'elle est engagée. Les coûts de développement comptabilisés antérieurement comme dépenses au cours d'une période ne sont pas reclassés comme actif dans une autre période.

Les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %. Notre système de gestion intégré est amorti linéairement sur une période de 10 ans et 5 ans pour les relations avec la clientèle.

g) Contrats de location

La Société comptabilise un actif loué comme un contrat de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif lui sont transférés. L'actif est initialement comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué au commencement du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante est inscrite à l'état consolidé de la situation financière en tant que passif financier au titre de la dette à long terme. Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue sur la même base que les actifs appartenant à la Société ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat de location.

Tous les autres contrats de location sont des contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés dans le bénéfice net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location correspondant.

h) Dépréciation d'actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société passe en revue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Lorsqu'une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin d'établir le montant de toute perte de valeur. Si la valeur recouvrable d'un actif individuel ne peut être estimée, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») dont fait partie l'actif. Lorsqu'une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée, les actifs de support sont aussi affectés aux UGT; autrement, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif ou d'une UGT est inférieure à leur valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice net.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est portée au montant de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais sans dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement pour l'actif ou l'UGT. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice net.

i) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en devise fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle les diverses transactions ont lieu. Les produits et charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en devises fonctionnelles au taux de change moyen de la période. Les écarts résultant de ces conversions sont pris en compte dans le coût des ventes dans le calcul du bénéfice net.

j) Constatation des produits

Les produits de la vente de biens provenant des activités de transformation, de distribution de produits ligneux et de bois d'œuvre sont comptabilisés, nets des escomptes et rabais client, au moment où le transfert de contrôle des biens a eu lieu (basé sur les termes de livraison tel que spécifié dans le contrat de vente) et la recouvrabilité est raisonnablement assurée. Les produits de la vente sont comptabilisés dans la mesure où il est fortement probable qu'aucun renversement significatif ne se produira.

*k) Avantages postérieurs à l'emploi**a) Régimes à cotisations définies*

Les régimes à cotisations définies comprennent les régimes de retraite offerts par la Société qui sont réglementés par l'Agence du Revenu du Canada et de la Régie des Rentes du Québec et les régimes 408 Simple IRA (pour les salariés américains). La Société comptabilise les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle les salariés ont rendu les services qui leur donnent droit aux cotisations. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des montants supplémentaires autres que ceux qui sont prévus aux termes des régimes.

b) Régimes à prestations déterminées

La Société comptabilise ses obligations au titre de ces régimes de retraite aux employés ainsi que les coûts connexes, déduction faite de l'actif du régime, lorsque les services sont rendus. Le passif net de la Société au titre des prestations définies est calculé séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs gagnés par les participants au Régime au cours de l'exercice et des exercices précédents, en actualisant ce montant et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

La Société a établi divers régimes à prestations déterminées et a adopté les conventions suivantes :

- i. Le coût des prestations acquises par les employés est déterminé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations qui est basée sur la meilleure estimation de la direction sur la progression de salaire, sur l'âge de retraite des employés, sur le taux d'actualisation et sur les taux de mortalité. Les évaluations actuarielles sont réalisées par des actuaires indépendants à chaque date de fin d'année financière.
- ii. Aux fins du calcul des coûts du régime, les actifs sont comptabilisés à la juste valeur et l'intérêt sur le coût des services rendus est pris en compte dans le coût d'intérêt.
- iii. Les gains et pertes actuariels sont reconnus dans les autres éléments du résultat global à chaque période de divulgation. Les coûts pour service passé découlant des modifications au régime sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net dans la mesure où les prestations sont acquises.
- iv. Les régimes à prestations déterminées sont soumis à des exigences de financement minimales, ce qui pourrait générer, dans certains cas, un passif additionnel selon la norme d'IFRIC 14. Toute variation dans les passifs serait alors comptabilisée immédiatement dans le bénéfice net.

La charge de retraite comprend les éléments suivants :

- i. Le coût des prestations de retraite fournies en échange des services fournis par les participants du régime au cours de l'exercice.
- ii. La charge (produit) nette d'intérêts sur le passif (actif) net au titre des prestations définies pour la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif (actif) net au titre des prestations définies, en tenant compte de tout changement du passif (actif) net au titre des prestations définies au cours de la période à la suite de contribution et de paiements de prestations.
- iii. Le coût des services passés.
- iv. Les gains et pertes sur des règlements ou des compressions.

3. Principales méthodes comptables (suite)*l) Impôt sur le résultat*

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf lorsqu'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. Dans un tel cas, l'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, conformément au traitement comptable de l'élément auquel ils se rapportent.

La charge d'impôt sur le résultat de la Société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs. Les estimations de la Société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion d'audits fiscaux ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des audits fiscaux gouvernementaux et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière et les bases fiscales correspondantes utilisées aux fins de l'impôt. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporelles se résorberont ou seront réglées. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période considérée ou d'une période passée.

La Société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs non courants, sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

a) Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action se calcule en divisant le bénéfice net de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée, le cas échéant, servent à acheter des actions ordinaires au cours moyen de l'action pendant la période.

b) Régime d'options sur actions à l'intention du personnel
Réglées en action

La valeur marchande à la date d'attribution des compensations payées en actions accordées aux employés est consignée comme une dépense d'emploi, avec une augmentation correspondante dans l'avoir des actionnaires, pendant la période où l'employé a acquis le droit aux attributions. Le montant consigné comme une dépense est ajusté afin de refléter le nombre d'attributions pour lesquelles les conditions de service et les conditions d'acquisition des droits autres que des conditions de marché sont remplies. De cette façon, le montant finalement comptabilisé dans les dépenses dépend du nombre d'attributions respectant réellement les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits. En ce qui concerne les attributions de compensations payées en actions, sans condition d'acquisition des droits, la valeur marchande à la date d'attribution de la compensation payée en actions est évaluée pour refléter ces conditions. Il existe une régularisation pour toute différence entre les résultats escomptés et les résultats réels.

Réglées en trésorerie

Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur selon le cours des actions ordinaires de la Société dans les autres créanciers non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres créanciers, avec comptabilisation de la charge correspondante dans les frais de vente et charges administratives et générales à titre de charges au titre des avantages du personnel.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance correspondantes soient remplies de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges est basé sur les primes qui répondent aux conditions de performance du marché à la date d'acquisition. À la fin de chaque période jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif est réévaluée, toute variation de juste valeur étant constatée dans les résultats consolidés du résultat global de la période.

c) Instruments financiers

La Société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement mesurés à leur juste valeur. Si l'actif financier n'est pas évalué subséquemment à sa juste valeur par profit et perte, alors, la mesure initiale inclut les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la création de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers, tel que mesuré par la suite, soit au coût amorti ou à la juste valeur, dépendamment de son modèle de gestion des actifs financiers et par les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers.

i. Actifs financiers mesurés au coût amorti

Un actif financier est subséquemment mesuré au coût amorti, utilisant la méthode des intérêts effectifs et net de toute perte de valeur si :

- l'actif est détenu dans un modèle de gestion pour lequel l'objectif est de détenir l'actif afin d'obtenir des flux de trésorerie contractuels; et
- les termes contractuels de l'actif financier génèrent, à des dates spécifiques, des flux de trésoreries qui sont seulement des paiements de capital et/ou d'intérêts.

La Société classe actuellement sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et ses clients et autres débiteurs comme des actifs mesurés au coût amorti.

Dépréciation d'actif financiers

La Société utilise le modèle de perte de crédit attendue pour calculer la dépréciation et reconnaît les pertes de crédit attendues comme une provision pour créances douteuses si elles se rapportent à un actif financier mesuré selon le coût amorti. La valeur comptable de ces actifs dans l'état consolidé de la situation financière est présentée nette de toute provision pour créances douteuses.

ii. Actifs financiers mesurés à la juste valeur

Ces actifs sont mesurés à la juste valeur et les changements à cet égard, incluant tout intérêt ou revenu de dividende, sont comptabilisés en gain ou perte. Il n'y a en ce moment aucun actif financier mesuré à la juste valeur avec des changements à leur juste valeur comptabilisé en gain ou perte.

Cependant, pour les investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus pour la vente, la Société peut choisir à la comptabilisation initiale de présenter les gains et les pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour ces investissements mesurés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, les gains et pertes ne sont jamais reclassés à l'état consolidé du résultat global, et aucune dépréciation n'est comptabilisée en gain ou perte. Les dividendes reçus de tels investissements sont comptabilisés en gain ou perte, à moins que le dividende représente clairement un remboursement d'une partie du coût de l'investissement. La Société ne possède en ce moment aucun instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu pour la vente.

iii. Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :**Passifs financiers mesurés au coût amorti**

La Société classe les passifs financiers non dérivés au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur moins tout frais directement attribuable à la transaction. À la suite de la comptabilisation initiale, ces passifs sont mesurés au coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs. La Société classe actuellement les fournisseurs et autres créditeurs, la dette bancaire et la dette à long terme comme des passifs financiers mesurés au coût amorti.

Passifs financiers mesuré à la juste valeur

Les passifs financiers mesurés à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont remesurés à chaque date de clôture avec tout changement à cet égard comptabilisé en gain ou perte à l'état consolidé du résultat global. La Société n'a, en ce moment, aucun passif financier mesuré à la juste valeur.

3. Principales méthodes comptables (suite)*iv. Instruments financiers dérivés non couverts mesurés à la juste valeur*

Les instruments financiers dérivés non couverts, s'il en existe, sont comptabilisés soit en actifs ou passifs mesurés initialement à la juste valeur. Les frais attribuables à la transaction sont comptabilisés en gain ou perte lorsqu'encouru. Tous les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture sont classés comme instruments financiers à la juste valeur en gain ou perte. Tout changement subséquent de la juste valeur des contrats de taux de change non couverts est comptabilisé dans le coût des ventes pour la période dans laquelle il survient.

d) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, à savoir des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés, sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce que les actifs se trouvent dans l'état nécessaire pour être exploités de la manière prévue par la direction.

Lorsque la Société n'a pas de coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition d'actifs qualifiés, elle a recours à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt. Les coûts d'emprunt ainsi ajoutés aux actifs qualifiés ne peuvent excéder les coûts d'emprunt engagés pendant la période correspondante.

Les produits tirés du placement temporaire de certains emprunts spécifiques en attendant qu'ils soient affectés à des actifs qualifiés sont déduits des coûts d'emprunt pouvant être inscrits à l'actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

e) Provisions

Des provisions sont comptabilisées si, du fait d'événements passés, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant inscrit à titre de provision représente la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes associés à cette obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

i) Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est calculée et comptabilisée lorsque la Société conclut un contrat pour lequel les coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire à ses obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages qu'elle s'attend à recevoir du contrat.

ii) Provisions environnementales

Les provisions environnementales se rapportent à la valeur actuelle des dépenses futures estimées associées aux obligations de rétablissement de l'intégrité environnementale de certaines propriétés. Les dépenses environnementales futures sont estimées compte tenu de la méthode de remise en état et de l'ampleur des travaux prévus conformément aux exigences réglementaires, aux pratiques sectorielles, à la technologie actuelle et aux utilisations possibles du site. L'estimation du montant des dépenses futures de remise en état est revue périodiquement à la lumière des informations disponibles. Le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses de remise en état futures estimées actualisées selon un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée en tant que charge financière, tandis que la révision des estimations des dépenses environnementales futures et des taux d'actualisation est inscrite dans les frais de vente et les charges administratives et générales à l'état consolidé du résultat global.

f) Subventions publiques

Les subventions publiques liées à des actifs amortissables, notamment les crédits d'impôt à l'investissement, sont comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière en réduction de la valeur comptable de l'actif connexe. Elles sont ensuite comptabilisées dans le bénéfice net, en tant que déduction de la charge d'amortissement, sur la durée d'utilité estimée de l'actif amortissable. Les autres subventions publiques sont comptabilisées dans le bénéfice net en tant que déduction de la charge connexe.

g) Présentation des dividendes et des intérêts payés dans les tableaux des flux de trésorerie

Les IFRS permettent la présentation des dividendes et des intérêts payés dans les activités opérationnelles ou les activités de financement, selon ce que la Société juge pertinent. La Société a choisi de classer les dividendes payés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement et les intérêts payés dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

h) Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions et d'autres charges financières. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le bénéfice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

i) Investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence comprennent des participations dans une coentreprise. Une coentreprise est un accord selon lequel la Société partage le contrôle, et en vertu duquel la Société a des droits sur l'actif net de l'accord plutôt que des droits sur ses actifs et des obligations sur ses passifs. Les intérêts dans la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont d'abord comptabilisés aux coûts, qui comprennent les frais de transaction.

3. Principales méthodes comptables (suite)

À la suite de la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés de la Société comprennent la part de profits et de pertes et les autres éléments du résultat étendu des coentreprises enregistrées selon la méthode de mise en équivalence, jusqu'au jour où l'influence notable ou le contrôle partagé prend fin.

j) Normes IFRS publiées mais non encore entrées en vigueur**i) IFRS 16, Contrats de location**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts le ou après le 1er janvier 2019. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, Contrats de location. Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société a l'intention d'adopter cette norme en appliquant l'approche rétrospective modifiée, de sorte que l'incidence cumulée de l'application initiale sera comptabilisée dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis le 1^{er} décembre 2019, sans retraitement de la période correspondante. Suivant la méthode rétrospective modifiée, la Société a choisi d'utiliser les mesures de simplification suivantes permises aux termes de l'IFRS 16 :

- la Société ne réappréciera pas si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application et appliquera plutôt l'IFRS 16 aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17, Contrats de location;
- la Société s'appuiera sur l'évaluation de la provision pour contrats de location déficitaires aux termes de l'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, au lieu d'effectuer un test de dépréciation. La société ajustera les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application selon le montant de la provision pour contrats de location déficitaires comptabilisé dans le bilan consolidé immédiatement avant la date de première application;
- la Société exclura les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application;
- la Société utilisera des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de première application.

Sur la base des informations disponibles au 13 février 2020, la Société prévoit comptabiliser un actif au titre de droit d'utilisation d'environ 16,4 millions \$ et des obligations locatives d'environ 20,3 millions \$ dans son bilan consolidé au 1^{er} décembre 2019. L'actif au titre du droit d'utilisation tiendra compte de loyers payés d'avance et d'autres créanciers liés aux contrats de location comptabilisés au bilan consolidé immédiatement avant la date de première application.

L'incidence réelle de la première application de l'IFRS 16 pourrait varier de l'incidence estimative établie étant donné que la Société n'a pas terminé ses calculs.

ii) Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux, qui clarifie l'application des dispositions de l'IAS 12, Impôts sur le résultat, concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. L'interprétation aborde la question de savoir si une entité doit considérer les traitements fiscaux incertains séparément, les hypothèses qu'une entité devrait poser au sujet de l'examen des traitements fiscaux effectué par les autorités fiscales, la manière dont une entité devrait déterminer le bénéfice imposable et les pertes fiscales, les bases d'imposition, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt, ainsi que la façon dont une entité considère des changements dans les faits et les circonstances dans le cadre de ces déterminations. L'IFRIC 23 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise. La Société ne prévoit pas que l'adoption de l'IFRIC 23 aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018****(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)****4. Informations supplémentaires sur le résultat global**

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Charge au titre des avantages du personnel	50 608	51 829
Ajustement de la désuétude des stocks incluse dans le coût des ventes	712	648
Amortissement inclus dans le coût des ventes	974	1 067
Amortissement inclus dans les frais de vente et charges administratives et générales	2 505	2 623
Charge de location	4 948	4 909
(Pertes) gains de change	(82)	23

5. Charges financières nettes

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Charge d'intérêts	2 134	2 502
Charge de désactualisation de la provision (note 13)	14	50
Autres charges financières	1 000	999
Charges financières	3 148	3 551
Revenus financiers	(11)	(75)
Charges financières nettes	3 137	3 476

6. Clients et autres débiteurs

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Clients	47 832	50 253
Provision pour créances douteuses	(144)	(570)
	47 688	49 683
Autres débiteurs	810	325
	48 498	50 008

7. Stocks

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Matières premières	6 393	6 756
Produits en cours	7 309	9 093
Produits finis	75 410	78 554
	89 112	94 403
Provision pour désuétude	(1 773)	(1 859)
	87 339	92 544

Le montant des stocks comptabilisé en charge au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2019 s'élevait à 348,9 millions \$ comparativement à 370,5 millions \$ l'an dernier. Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 1,4 million \$ a été inclus dans les stocks au 30 novembre 2019 (1,5 million \$ au 30 novembre 2018).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

8. Immobilisations corporelles

	Valeur comptable nette 30 novembre 2018	Additions	Dispositions	Amortissements	Valeur comptable nette 30 novembre 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	6 263	-	-	-	6 263
Bâtiments	15 253	127	-	(807)	14 573
Améliorations des cours	5 583	-	-	(447)	5 136
Améliorations locatives	1 492	223	-	(292)	1 423
Mobilier et équipements	130	8	-	(27)	111
Équipement	4 005	530	(14)	(816)	3 705
Matériel informatique	1 110	103	-	(226)	987
Matériel roulant	520	292	(1)	(171)	640
	34 356	1 283	(15)	(2 786)	32 838

	30 novembre 2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	6 263	-	6 263
Bâtiments	35 059	20 486	14 573
Améliorations des cours	11 342	6 206	5 136
Améliorations locatives	3 884	2 461	1 423
Mobilier et équipements	1 163	1 052	111
Équipement	27 138	23 433	3 705
Matériel informatique	4 738	3 751	987
Matériel roulant	6 574	5 934	640
	96 161	63 323	32 838

	Valeur comptable nette 30 novembre 2017	Additions	Dispositions	Amortissements	Valeur comptable nette 30 novembre 2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	6 263	-	-	-	6 263
Bâtiments	15 842	250	-	(839)	15 253
Améliorations des cours	6 069	-	-	(486)	5 583
Améliorations locatives	1 267	474	-	(249)	1 492
Mobilier et équipements	157	5	-	(32)	130
Équipement	4 636	275	(9)	(897)	4 005
Matériel informatique	1 334	52	(1)	(275)	1 110
Matériel roulant	630	136	(44)	(202)	520
	36 198	1 192	(54)	(2 980)	34 356

	30 novembre 2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	6 263	-	6 263
Bâtiments	34 932	19 679	15 253
Améliorations des cours	11 342	5 759	5 583
Améliorations locatives	3 661	2 169	1 492
Mobilier et équipements	1 155	1 025	130
Équipement	26 632	22 627	4 005
Matériel informatique	4 636	3 526	1 110
Matériel roulant	6 283	5 763	520
	94 904	60 548	34 356

Équipement de location

La Société loue du matériel informatique et des chariots élévateurs sous des contrats de location financement. L'équipement loué garantit l'obligation de bail (note 11). Au 30 novembre 2019, la valeur comptable nette du matériel loué était 43 mille \$ (57 mille \$ en 2018).

Il n'y a eu aucune dépréciation ou recouvrement enregistré au cours des exercices terminés les 30 novembre 2019 et 2018.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

9. Actifs incorporels

	Valeur comptable nette 30 novembre 2018	Additions	Amortissements	Valeur comptable nette 30 novembre 2019
	\$	\$	\$	\$
Logiciel et technologies	4 223	176	(587)	3 812
Relation client	221	-	(106)	115
	4 444	176	(693)	3 927

	30 novembre 2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciel et technologies	6 509	2 697	3 812
Relation client	530	415	115
	7 039	3 112	3 927

	Valeur comptable nette 30 novembre 2017	Additions	Amortissements	Valeur comptable nette 30 novembre 2018
	\$	\$	\$	\$
Logiciel et technologies	4 615	212	(604)	4 223
Relation client	327	-	(106)	221
	4 942	212	(710)	4 444

	30 novembre 2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciel et technologies	6 333	2 110	4 223
Relation client	530	309	221
	6 863	2 419	4 444

10. Investissement dans une coentreprise

Au cours de l'exercice 2016, la Société et le Groupe Lebel inc. ont formé une coentreprise par l'intermédiaire de la création de Traitement Lebel Goodfellow inc. La Société avait investi 3,0 millions \$ dans la coentreprise en stock de matières premières en contrepartie de 40 % des parts de la coentreprise. La coentreprise a cessé ses opérations le 31 mai 2017. La plus grande partie de la liquidation a été effectuée au cours de l'exercice 2017 et la Société a recouvré son investissement initial de 3,0 millions \$ et un dividende de 320 mille \$ dans le cadre de cette dissolution. Au cours de l'exercice 2018, la Société a reçu un dividende de 260 mille \$ et l'investissement dans la coentreprise au 30 novembre 2019 s'élevait à 25 mille \$ (identique à 2018).

Au cours de l'exercice 2019, la Société n'a conclu aucune transaction entre parties liées avec la coentreprise (identique à 2018). La Société n'avait aucun solde à recevoir avec Traitement Lebel Goodfellow inc. au 30 novembre 2019 (nul en 2018).

11. Dette bancaire et obligations de contrats de location financement

a) Dette bancaire

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Emprunts bancaires	5 000	3 000
Acceptations bancaires	25 000	38 000
Découvert bancaire	1 204	1 835
	31 204	42 835

En mai 2019, la Société a renouvelé son entente de crédit avec ses prêteurs actuels, soit deux banques à charte canadiennes. L'entente de crédit comprend une marge maximale de 90 millions \$ échéant en mai 2021. De plus, un accordéon de 10 millions \$ est disponible une fois par année fiscale pour un maximum de 150 jours seulement. Les fonds empruntés en vertu de cette entente de crédit portent intérêt au taux préférentiel plus une prime et sont garantis par une sûreté de premier rang sur l'universalité des biens meubles et immeubles de la Société. Au 30 novembre 2019, la Société respectait ses engagements financiers. Au 30 novembre 2019, selon l'entente de crédit, la Société utilisait 30,0 millions \$ de sa facilité de crédit comparé à 41,0 millions \$ au 30 novembre 2018.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018****(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)****11. Dette bancaire et obligations de contrats de location de financement (suite)****b) Obligations de contrats de location de financement**

La Société a conclu des contrats de location-financement garantis par les chariots élévateurs loués. L'obligation liée aux contrats de location-financement porte intérêt au taux de 6,1 % annuellement, échéant en août 2022.

12. Fournisseurs et autres créditeurs

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	20 438	22 789
Charges liées à la rémunération	5 569	6 093
Taxes de ventes à payer	3 041	310
	29 048	29 192

13. Provision

Le site St-André (QC) de la Société présente des traces de contamination de surface continues provenant des activités de traitement antérieures dépassant les exigences réglementaires existantes. La Société a reçu l'approbation du plan de réhabilitation environnementale au cours de l'exercice 2016. La Société a mis ce plan en œuvre au cours de l'exercice 2016 et le traitement des sols sur le site sera effectué sur une période estimative de 5 ans. En nous basant sur les informations actuellement disponibles, les provisions au 30 novembre 2019 sont jugées par la direction comme étant adéquates pour couvrir tout coût projeté pouvant être engagé à l'avenir. Les travaux de réhabilitation devraient être effectués progressivement au cours de la prochaine année.

Étant donné la nature à long terme de ce passif, les coûts à engager pour le traitement des sols constituent la plus grande incertitude dans l'estimation de la provision. Plus particulièrement, la Société a présumé que le site sera remis en état en utilisant les technologies et les matériaux actuellement disponibles. La Société a reçu une estimation raisonnable, qui reflète différentes hypothèses tenant compte du prix individuel des différentes composantes. La provision a été calculée à l'aide d'un taux d'actualisation de 5,9 %, et d'un taux d'inflation de 1,9 %.

Les changements de la provision ont été comme suit:

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Solde - au début de l'exercice	1 653	1 384
Changements dus :		
Révisions des dépenses futures	187	239
Charge de désactualisation	14	50
Dépense encourus	(384)	(20)
Solde - à la fin de l'exercice	1 470	1 653
Tranche à court terme	1 470	336
Tranche à long terme	-	1 317

Les changements d'estimations de dépenses futures représentent le résultat des révisions périodiques relatives aux hypothèses supportant la provision, incluant les dépenses de réhabilitation ainsi que les exigences réglementaires.

14. Capital social**a) Autorisé**

Un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

	30 novembre 2019	30 novembre 2018	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	Nombres d'actions	Nombres d'actions	\$	\$
Actions en circulation au début de l'exercice	8 506 554	8 506 554	9 152	9 152
Émission d'actions différées	56 000	-	272	-
Actions en circulation à la fin de l'exercice	8 562 554	8 506 554	9 424	9 152

14. Capital social (suite)

b) Rémunération en actions

Le 15 janvier 2017, la Société a accordé des actions différées à un dirigeant clé. En vertu de ce programme, le dirigeant était admissible à recevoir des actions de la Société si des cibles précises non reliées au marché étaient atteintes. La Société a reconnu la juste valeur marchande des actions à la date de l'octroi de cette option (494 mille \$) et les actions ont été acquises le 30 novembre 2017, car la Société a atteint les cibles de performance non reliées au marché à cette date. Le 12 avril 2019, la Société a modifié ces actions différées pour permettre le règlement en espèces à la discrétion du dirigeant clé. Le règlement en espèces permet au dirigeant clé de recevoir un paiement en espèces égal au nombre d'actions différées exercées multiplié par la juste valeur marchande des actions calculée en utilisant le cours de clôture moyen des vingt jours de bourse précédents. Le 12 avril 2019 (date de la modification), sur la base d'un cours de clôture moyen des actions de 6,27 \$ pour les vingt jours de bourse précédant le 12 avril 2019, un montant de 351 mille \$ a été transféré des résultats non distribués aux charges liées à la rémunération.

À la fin de chaque période de présentation jusqu'à ce que le passif soit réglé, la juste valeur du passif est réévaluée, toute variation de la juste valeur étant comptabilisé dans les résultats de la période. Au 14 novembre 2019, sur la base d'un cours de clôture de 4,85 \$, le dirigeant clé a exercé son droit et a reçu 56 000 actions de la Société. La Société a constaté une récupération de la rémunération fondée sur des actions de 79 mille \$ en charges au titre des avantages sociaux pour la période de douze mois terminée le 30 novembre 2019, avec une variation correspondante des passifs liés à la masse salariale. Toutes les actions au titre de cette attribution ont été émises. Par conséquent, le passif lié à la paie est nul au 30 novembre 2019.

c) Régime d'options sur actions

La Société a mis en œuvre en 2002 un régime d'options d'achat d'actions pour les employés clés. Étant donné qu'il n'y a pas d'options en suspens en vertu du régime et que les administrateurs estiment que le régime ne sera pas utilisé ultérieurement, il a été décidé d'abroger et de mettre fin au régime le 4 juillet 2019.

d) Bénéfice net et dividende par action

Les calculs du bénéfice net par action de base et dilué sont basés sur les éléments suivants :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Bénéfice net		
- de base	3 054	2 571
- dilué (voir note 14b))	2 997	2 571
Moyenne pondérée d'actions		
- de base	8 508 888	8 506 554
- dilué	8 562 554	8 562 554

Le 14 février 2019, la Société a déclaré un dividende de 0,10 \$ par action pour un montant total de 851 mille \$ à tous les actionnaires inscrits aux registres en date du 28 février 2019, qui a été payé le 15 mars 2019. Le 8 novembre 2019, la Société a déclaré un dividende de 0,10\$ par action pour un montant total de 856 mille \$ à tous les actionnaires inscrits aux registres en date du 22 novembre 2019, qui a été payé le 6 décembre 2019. Aucun dividende a été versé ou déclaré l'an dernier.

15. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts se détaille comme suit :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Exigibles	1 394	953
Différés	(179)	(247)
	1 215	706

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

15. Impôts sur les bénéfices (suite)

La charge d'impôts sur les bénéfices est calculée au taux d'imposition réel, qui diffère du taux d'imposition de base des sociétés prescrit par la loi, comme suit :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	4 269	3 277
Taux d'imposition prescrit par la loi (%)	27,7	27,0
Charge d'impôts sur le résultat selon les taux mentionnés ci-dessus	1 183	885
Ajustées pour :		
Différences permanentes	34	(84)
Écart du taux de renversement prévu versus le taux courant	(3)	(112)
Autres	1	17
	1 215	706

Les écarts temporaires qui donnent lieu à des actifs et passifs d'impôts différés sur le résultat se détaillent comme suit :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Actif (passif) d'impôt différé sur le résultat :		
Actif reporté au titre des régimes de retraite	(432)	(710)
Provisions et autres	883	956
Immobilisations corporelles	(3 631)	(3 843)
Actifs incorporels	(29)	(55)
Passif net d'impôt différé	(3 209)	(3 652)

Sur une base annuelle, la Société évalue si c'est probable que ses actifs d'impôt différés seront matérialisés basés sur la projection de revenus imposables futurs. Au 30 novembre 2019, il est probable que la Société réalisera ses actifs d'impôt sur le résultat différé par la génération de revenus imposables futurs.

16. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société possède de nombreux régimes de retraite offrant des prestations de retraite à la plupart de ses employés.

Le régime de retraite des employés horaires (régime horaire) est un régime de retraite hybride financé par les cotisations de l'employeur et des participants. Les prestations déterminées sont basées sur les revenus de carrière moyens pour les années de service jusqu'au 30 avril 2008. Jusqu'à cette dernière date, il s'agissait uniquement d'un régime à prestations déterminées, mais il a été modifié à compter du 1er mai 2008 par l'introduction d'un volet de cotisation déterminée.

Le régime de retraite pour les employés salariés (régime des salariés) est aussi un régime hybride financé par des cotisations de l'employeur et des participants. Les prestations déterminées sont basées sur les années de service jusqu'au 31 mai 2007 et les revenus de fin d'emploi moyens calculés à la première de ces dates, soit celle de la retraite, soit celle de la cessation d'emploi, soit celle du décès. Il s'agissait uniquement d'un régime à prestations déterminées jusqu'au 31 mai 2007, mais il a été modifié à compter du 1er juin 2007 afin d'introduire un volet à cotisation déterminée. En ce qui concerne le volet à cotisations déterminées, la Société effectue une cotisation égale à celle des employés.

Tous les employés ont cessé de cumuler des années de service en vertu du volet à prestations déterminées des régimes.

A. Régimes à cotisation déterminée

La Société contribue à plusieurs régimes de cotisation déterminée et des régimes 408 Simple IRA (pour ses employés américains). Les charges de retraite en vertu de ces régimes sont égales aux cotisations de la Société. Ces charges de retraite pour l'exercice terminé le 30 novembre 2019 sont de 1,3 million \$ (1,4 million \$ en 2018).

B. Régimes à prestations déterminées

La date d'évaluation des actifs et obligation des régimes est le 30 novembre. Les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de financement ont été déposées auprès des organismes de réglementation en matière de pension le 31 décembre 2018 pour les deux régimes. La prochaine évaluation actuarielle pour les deux régimes aux fins de financement au plus tard le 31 décembre 2021.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

16. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées se présentent comme suit :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	49 369	52 832
Intérêts débiteurs	1 881	1 806
Prestations versées	(2 259)	(2 437)
(Gain) perte actuarielle		
Changement des hypothèses financières	6 373	(2 832)
Impact des ajustements d'expérience	(1 722)	-
Solde à la fin de l'exercice	53 642	49 369

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Actifs des régimes		
Juste valeur au début de l'exercice	52 016	54 324
Revenus d'intérêts	1 982	1 857
Cotisations de l'employeur	4	81
Prestations versées	(2 259)	(2 437)
Frais de gestions payés à partir des actifs des régimes	(151)	(153)
Rendement des actifs des régimes en excédent des revenus d'intérêts	3 663	(1 656)
Juste valeur à la fin de l'exercice	55 255	52 016
Actif net	1 613	2 647

Le rendement réel des actifs des régimes était de 5.5 millions \$ en 2019 et 48 mille \$ en 2018.

La situation de la capitalisation des régimes au titre des prestations constituées comprend les montants suivants :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées :		
- Capitalisé	15 325	13 630
- Partiellement capitalisé	38 317	35 739
Juste valeur des régimes		
- Capitalisé	17 547	16 334
- Partiellement capitalisé	37 708	35 682
Situation de capitalisation – Surplus (déficit)		
- Capitalisé	2 222	2 704
- Partiellement capitalisé	(609)	(57)

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société sont les suivantes:

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées :		
Taux d'actualisation	2,95	3,90
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00
Charge nette au titre des régimes		
Taux d'actualisation	3,90	3,50
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

16. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Charge nette au titre des régimes :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Intérêts débiteurs	1 881	1 806
Revenus d'intérêts	(1 982)	(1 857)
Frais de gestion	151	153
Charge nette au titre des régimes	50	102

La charge nette au titre des régimes est enregistrée au coût des marchandises vendues et aux frais de ventes et charges administratives et générales présentés à l'état consolidé du résultat global.

Composition réelle des actifs des régimes par catégorie :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	%	%
Titres de capitaux propres		
Actions canadiennes	21	21
Actions américaines	19	19
Actions internationales	18	19
Titre de créance :		
Titres d'emprunts de type univers	42	41
Tous les placements sont cotés sur un marché actif		

Historique des déficits et des gains et pertes liés à l'expérience :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Prestations constituées	53 642	49 369
Juste valeur des régimes	55 255	52 016
Surplus	1 613	2 647
(Gains) pertes liées à l'expérience des passifs des régimes * :		
Montant	(1 722)	-
Pourcentage des passifs au début de l'année	3,49 %	0,0 %

* Excluant l'impact des changements d'hypothèses

Un changement de 1 % du taux d'actualisation n'aura pas un impact significatif sur la charge de retraite.

Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs :

- Analyse de sensibilité

Sensibilité au taux d'actualisation :

	Baisse de 0,25 %	Hypothèse utilisée	Hausse de 0,25 %
Obligation au titre des prestations constituées	55 501 \$	53 642 \$	51 885 \$
Taux d'actualisation	2,70 %	2,95 %	3,20 %

Sensibilité à l'espérance de vie :

	Hausse d'un an	Hypothèse utilisée
Obligation au titre des prestations constituées	55 186 \$	53 642 \$
Taux de mortalité (CPM2014Priv – MI2017)		
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	23,0 ans	22,0 ans
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	25,5 ans	24,5 ans

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

16. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

- Politique de financement

Goodfellow inc. cotise les montants requis pour se conformer aux législations provinciale et fédérale.

- Cotisations prévues

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2019, composé des liquidités versées par la Société à ses régimes de retraite capitalisés, était de 4 mille \$ (81 mille \$ en 2018). Sur la base de la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2018, aucune cotisation n'est nécessaire pour 2020.

- Duration

La duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations constituées est de 14 années.

17. Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Clients et autres débiteurs	1 510	7 599
Stocks	5 205	(3 684)
Charges payées d'avance	590	(254)
Fournisseurs et autres créditeurs	(449)	(270)
	6 856	3 391

Transactions sans effet sur la trésorerie

La Société a acquis des immobilisations corporelles et actifs incorporels pour lesquels un montant de 386 mille \$ demeurait impayé au 30 novembre 2019 (71 mille \$ au 30 novembre 2018).

Le rapprochement des mouvements de passifs et des flux de trésorerie résultant des activités de financement est le suivant:

	Emprunts bancaires	Acceptations bancaires	Contrat de location- financement
<i>Changement lié au passif</i>	\$	\$	\$
Exercice terminé le 30 novembre 2018			
Charges d'intérêts	402	2 095	5
Intérêts payés	381	2 149	5
Exercice terminé le 30 novembre 2019			
Charges d'intérêts	433	1 698	3
Intérêts payés	443	1 708	3

18. Instruments financiers et gestion du risque financier

Gestion du risque

La Société est exposée à des risques financiers qui découlent des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que de la volatilité de ces taux.

Risque lié au financement et risque de liquidité

La Société obtient du financement à court terme auprès de deux banques à charte canadiennes.

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2019 s'établissent comme suit :

Passifs financiers				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 12 à 36 mois
Dette bancaire	31 204	31 204	31 204	-
Fournisseurs et autres créditeurs	29 048	29 048	29 048	-
Dividende à payer	856	856	856	-
Dette à long terme	43	43	15	28
Total des passifs financiers	61 151	61 151	61 123	28

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

18. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2018 s'établissent comme suit :

Passifs financiers				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 12 à 36 mois
Dette bancaire	42 835	42 835	42 835	-
Fournisseurs et autres créditeurs	29 192	29 192	29 192	-
Dette à long terme	57	57	14	43
Total des passifs financiers	72 084	72 084	72 041	43

Risque de taux d'intérêt

La Société détient une facilité de crédit renouvelable pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les frais d'intérêts de cette facilité de crédit dépendent du taux préférentiel des banques canadiennes et américaines. L'augmentation de ce taux aura, le cas échéant, une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société. La direction ne croit pas que la fluctuation des taux d'intérêt aura une incidence importante sur ses résultats d'exploitation. Une fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur la dette bancaire de 31,2 millions \$ accroîtrait annuellement les dépenses d'intérêt de 0,3 million \$.

Risque de change

La Société pourrait recourir à des contrats de change à terme pour couvrir certains créditeurs et, à l'occasion, des engagements d'achats futurs libellés en dollars US, en euros et en livres sterling. Une variation de 5 % du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères n'aurait pas d'incidence significative sur le bénéfice net de la Société. Au 30 novembre 2019, la Société était exposée au risque de change par l'intermédiaire des éléments suivants :

Actifs et passifs financiers mesurés à leurs coûts amortis

	Dollars US	Livres sterling	Euros
Trésorerie	527	627	13
Clients et autres débiteurs	6 014	186	-
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 443)	(56)	(438)
Dette à long terme	(32)	-	-
Exposition nette	4 066	757	(425)
Taux de change du \$CA au 30 novembre 2019	1,3282	1,7174	1,4634
Impact sur le bénéfice net en fonction d'une fluctuation de 5 % du \$CA	195	47	(22)

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit de la part de ses clients. En s'assurant d'une composition diversifiée de sa clientèle, ce risque est atténué en réduisant le montant auquel la Société est exposée envers l'un ou l'autre de ses clients. De plus, la Société utilise un système de gestion du crédit pour limiter le risque de pertes dues à l'insolvabilité ou à une faillite d'un de ses clients. Elle a également recours à l'assurance-crédit afin de réduire les pertes dues aux créances irrécouvrables. Finalement, la Société a adopté une politique de crédit qui définit les conditions de crédit devant être respectées par ses clients. Des limites précises de crédit sont établies pour chaque client et sont régulièrement révisées. En se basant sur la tendance historique de paiement, les renseignements actuels en matière de crédit et l'expérience disponible, la Société juge qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire en ce qui concerne les comptes clients qui sont courants ou en souffrance (à l'exception des provisions pour créances douteuses déjà enregistrées). La Société ne possède pas de contrats à long terme avec aucun de ses clients. Les contrats de distribution sont normalement attribués annuellement et peuvent être révoqués.

Le tableau suivant présente les informations sur l'exposition au risque de crédit et sur les pertes de crédit attendues sur les clients :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Courant	42 898	45 188
En souffrance - 31 à 60 jours	3 238	2 500
En souffrance - 61 à 90 jours	735	1 157
En souffrance - 91 à 120 jours	397	209
En souffrance - Plus de 120 jours	564	1 199
	47 832	50 253
Provision pour créances douteuses	(144)	(570)
Solde à la fin de l'exercice	47 688	49 683

18. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Au 30 novembre 2019, les pertes de créances attendues se sont limitées à 144 mille \$ et, par conséquent, les pertes de créances attendues liées à l'âge des comptes clients n'ont pas été présentées séparément dans le tableau ci-dessus.

Dépendance économique

Seulement un client important contribue plus de 10 % aux ventes totales de la Société au cours de l'exercice 2019 (deux clients importants l'an dernier). Ce qui suit représente le total des ventes constituées principalement de divers produits de bois aux clients importants :

	Exercices terminés le			
	30 novembre 2019		30 novembre 2018	
	\$	%	\$	%
Ventes aux clients importants qui ont contribué plus de 10% du total des ventes de la Société	58 019	12,9	110 699	23,3

La perte d'un client important pourrait avoir un impact majeur sur les résultats, les opérations et sur la santé financière de la Société. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent le risque de crédit maximal.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur est fondée sur l'information disponible sur le marché. En l'absence d'une telle information, elle est estimée à l'aide de techniques d'actualisation de la valeur et d'hypothèses concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation compte tenu du niveau approprié de risque lié aux instruments. La juste valeur estimative pourrait différer du montant qui serait obtenu advenant le règlement immédiat des instruments. La valeur comptable des comptes de trésoreries, comptes clients et autres débiteurs, dette bancaire, fournisseurs et autres créditeurs et dette à long terme se rapproche de leurs justes valeurs.

19. Gestion du capital

Les objectifs de la Société sont les suivants :

1. Maintenir sa souplesse financière afin de préserver sa capacité à respecter ses obligations financières;
2. Maintenir un ratio dette/équité faible pour préserver sa capacité à poursuivre sa stratégie de croissance interne;
3. Maintenir des ratios financiers selon les exigences requises; et
4. Fournir un rendement adéquat à ses actionnaires.

La Société définit son capital comme l'avoir des actionnaires et ses dettes. L'avoir des actionnaires comprend le montant payé de capital action pour les actions émises, entièrement payées et libérées plus les résultats non distribués calculés sur une base consolidée selon les IFRS. La dette comprend l'endettement bancaire réduit par les montants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La capitalisation représente la somme de la dette et des capitaux propres.

La Société gère sa structure de capital et effectue des ajustements en fonction des changements des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes payés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou racheter des actions en vertu du cours normal d'offre de l'émetteur, acquérir ou vendre des actifs afin d'améliorer sa performance et sa flexibilité financière ou retourner du capital aux actionnaires. L'utilisation première du capital par la Société est pour financer des augmentations du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie et des dépenses en capital pour augmenter sa capacité de production. La Société finance ces besoins à même le fonds de roulement provenant de l'exploitation et de ses facilités de crédit d'exploitation. La stratégie et les objectifs financiers de la Société demeurent pratiquement inchangés.

La Société est soumise à certains engagements en vertu de son entente de crédit. Ces engagements comprennent un ratio dette/équité et un ratio de couverture des intérêts. La Société surveille ses ratios sur une base mensuelle. La Société respecte actuellement toutes les exigences en capital imposées par toute entité externe. La Société ne fait l'objet d'aucune autre obligation relative à son capital imposée par quelque entité externe autre que celles prévues en vertu de son entente de crédit. La Société juge que tous ces ratios se situent dans des limites raisonnables, en tenant compte de la taille relative de la Société et de ses objectifs de gestion du capital.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

19. Gestion du capital (suite)

Aux 30 novembre 2019 et 2018, la Société a réalisé les résultats suivants eus égard à ses objectifs de gestion du capital :

	Au 30 novembre 2019	Au 30 novembre 2018
Gestion du capital		
Ratio de la dette sur le capital	20,6 %	26,6 %
Ratio de couverture des intérêts	3,5	3,0
Rendement sur l'avoir des actionnaires	2,7 %	2,3 %
Ratio du fonds de roulement	2,2	2,0
BAIIA	10 885 \$	10 443 \$

Ces mesures ne sont pas exigées par l'IFRS et sont définies par la Société comme suit :

- Le ratio de la dette sur le capital représente la dette couverte par l'avoir des actionnaires. La dette couverte est la dette bancaire moins l'encaisse et les équivalents d'encaisse. La capitalisation consiste en la dette couverte plus l'avoir des actionnaires.
- Le ratio de couverture des intérêts représente le BAIIA au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué sur les frais d'intérêts pour la même période sur une base consolidée, calculé sur une période continue de quatre trimestres.
- Le rendement sur l'avoir des actionnaires correspond au bénéfice (perte) net divisé par l'avoir des actionnaires.
- Le ratio du fonds de roulement est le total des actifs à court terme divisé par le total des passifs à court terme.
- BAIIA est le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

20. Engagements et passifs éventuels

Engagements

Au 30 novembre 2019, les loyers minimums futurs à payer sur les baux de location-exploitation pour les bureaux, les entrepôts, les véhicules, les cours et l'équipement, n'ont pas significativement changés et s'établissaient comme suit :

	\$
Moins de 1 an	5 204
Plus de 1 an mais moins de 5 ans	13 138
Plus de 5 ans	970
	19 312

Passifs éventuels

Dans le cours normal des affaires, certaines actions en responsabilité pour les produits et d'autres réclamations ont été entreprises contre la Société, et s'il y a lieu, ses fournisseurs. Bien qu'il existe des difficultés inhérentes à prévoir les résultats de telles actions, la direction a vigoureusement contesté la validité de ces réclamations, le cas échéant, et à sa connaissance actuelle, elle croit que celles-ci sont sans fondement et ne s'attend pas à ce que les résultats de ces réclamations, en tenant compte des couvertures d'assurance en vigueur ou de la nature des réclamations, prises individuellement ou dans leur ensemble, puissent avoir un impact négatif important sur la position financière consolidée, les résultats d'exploitation ou les bénéfices futurs de la Société.

21. Opérations entre parties liées

Le détail de ces opérations effectuées dans le cadre normal des affaires entre la Société et des parties liées est présenté ci-dessous.

Autres opérations avec des parties liées

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
Société contrôlée par un administrateur - Jarislowsky Fraser Ltd.	\$	\$
- Frais de gestion	-	87

Ces transactions sont dans le cours normal des affaires et mesurées au montant de la contrepartie établie et convenue dans les contrats conclus par les parties liées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 30 novembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

21. Opérations entre parties liées (suite)

Rémunération du personnel de direction

Le personnel de direction comprend les membres du conseil d'administration, les cadres supérieurs et les cadres dirigeants. Le tableau suivant présente la rémunération des cadres et autres membres de la direction au cours des exercices terminés le :

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	1 756	1 384
Avantages postérieurs à l'emploi	105	7
	1 861	1 391

22. Information sectorielle et Chiffre d'affaires

La Société dirige ses opérations dans un seul secteur d'activité. Les revenus proviennent de la vente de différents produits du bois et les charges d'exploitation sont gérées à l'échelle de l'entreprise. La presque totalité des immobilisations corporelles de la Société est située au Canada.

Le tableau suivant représente les ventes ventilées par marchés géographiques et par catégories décrivant comment la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude des ventes et des flux de trésoreries sont affectés par les facteurs économiques.

Principaux marchés géographiques

Le chiffre d'affaires de la Société provient de clients situés au Canada dans une proportion approximative de 85 % (83 % en 2018), de clients situés aux États-Unis dans une proportion approximative de 9 % (10 % en 2018) et de clients situés dans d'autres marchés dans une proportion approximative de 6 % (7 % en 2018).

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Canada	381 965	394 404
États-Unis	41 352	48 073
Exportation	26 270	32 730
	449 587	475 207

Catégories de vente

	30 novembre 2019	30 novembre 2018
	\$	\$
Plancher	95 808	95 864
Panneaux de commodité et de spécialité	74 305	84 723
Matériaux de construction	47 313	47 777
Bois d'oeuvre	232 161	246 843
	449 587	475 207